

ASSURER LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET LE MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE DES CORDONS COQUILLIERS ET DE LEURS MILIEUX ADJACENTS



► Rappel de l'objectif :

Assurer le maintien de la dynamique et des caractéristiques géomorphologiques originales des cordons coquilliers et de leurs milieux associés, afin :

- de protéger les zones littorales contre les submersions marines,
- de permettre l'accueil et l'expression d'une faune, d'une flore et d'habitats naturels remarquables.

► Habitats et espèces concernés :

Végétations annuelles des laisses de mer (code 1210) / Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (code 1310) / Prés salés atlantiques (code 1330) / Lagunes côtières (code 1150) / Dunes embryonnaires (code 2110) / Dunes blanches (code 2120) / Dunes grises (code 2130).

- Aigrette garzette (code A026) / Echasse blanche (code A131) / Avocette élégante (A132) / Gravelot à collier interrompu (code A138) (espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux).
- Tadorne de Belon (code A048) / Huîtrier-pie (code A130) / Bécasseau maubèche (code A143) / Bécasseau sanderling (code A144) / Bécasseau variable (code A149) / Courlis cendré (code A160) (espèces d'oiseaux migratrice régulière, article 4.2 de la directive Oiseaux)
- Renouée de Ray / Elyme des sables / Chou marin (protection nationale).
- Statice normand (*Limonium normanicum*) (espèce végétale endémique du golfe Normano-Breton).

► Secteurs concernés :

Ensemble de la frange littorale entre La Chapelle Sainte-Anne à Saint-Broladre et Saint-Méloir des Ondes.

► Descriptif des opérations et recommandations :

41.1 Adapter les aménagements et les usages du littoral en fonction des enjeux de conservation des cordons littoraux.



L'état des lieux et les orientations du DocOb ont largement mis en évidence la forte valeur patrimoniale des cordons coquilliers et leurs milieux adjacents (marais salés, lagunes). Ces formations originales présentent des enjeux écologiques marqués dépendant de la dynamique naturelle d'évolution des cordons. Cette dernière doit donc être perturbée le moins possible au risque de réduire leur originalité et leur richesse.

Cette opération a pour objectif d'encadrer ou d'accompagner les usages, mesures de gestion ou projets d'aménagements dans ce secteur afin d'éviter ou de réduire leurs éventuels impacts sur le patrimoine naturel remarquable et la dynamique géomorphologique.

Dans ce cadre, la maîtrise de la fréquentation par une gestion adéquate des stationnements et des accès au Domaine Public Maritime est une mesure essentielle. Cet aspect est considéré à travers la fiche action 1.3 du DocOb et plus particulièrement son opération 13.1 « *Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles* ».

Par ailleurs, les lagunes côtières sont pour la plupart des habitats d'intérêt européen reconnus comme prioritaires. A ce titre, il doit être défini sur la base d'une expertise complémentaire avec les autorités scientifiques compétentes (IFREMER, CBNB, CNRS, etc.) les lagunes comme devant être reconnues prioritaires et pour lesquelles tout artificialisation est à proscrire.

Enfin, cette opération doit absolument être complétée par un effort particulier de sensibilisation des utilisateurs à la richesse et à la fragilité de cet espace (cf. opération 41.5).

Comment :	 Instruction et collaboration,  Veille et suivi.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : DDTM, Partenaires : Structure animatrice du DocOb, DREAL, collectivités territoriales et leurs groupements, Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine.
Financement :	Intégré à la mission d'animation du DocOb (Crédit Etat et FEADER).
Priorité :	★★★



41.2 Promouvoir les solutions alternatives à l'extraction de sables coquilliers.

Au regard de l'intérêt patrimonial fort des cordons coquilliers et de la nécessité d'assurer le maintien de leur dynamique géomorphologique sur le long terme (cf. Etat des lieux et fiche Orientation n°4), il doit être privilégié l'utilisation de matériaux autres que les sables coquilliers pour l'amendement des cultures légumières. A ce titre, l'utilisation de tanguie extraite dans le cadre des travaux de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint-Michel présente une alternative intéressante.

En effet, la tanguie contribue également à limiter les risques de propagation d'un parasite, la hernie du chou-fleur, dont l'apparition est liée à un appauvrissement du sol. Elle présente une efficacité proche d'un amendement calcaire brut humide que l'on trouve sur le marché et permet d'optimiser la fertilisation (un bon état calcique du sol rend les éléments fertilisants plus assimilables par les plantes et conditionne un bon rendement) (Source : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel).

L'utilisation de tanguie en remplacement des sables coquilliers contribuerait alors à ne pas exploiter les cordons coquilliers de la baie et à assurer leur préservation sur le long terme.

Dans le cas contraire, il conviendra, afin de réduire au minimum les impacts environnementaux, de prendre toutes les mesures utiles pour s'assurer d'une exploitation la plus limitée et en fonction des besoins.

Comment :	 Instruction et collaboration,  Communication.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : DDTM, Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel. Partenaires : Structure animatrice du DocOb, Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, organismes agricoles, DREAL, Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine.

Financement :	Intégré à la mission d'animation du DocOb (Crédit Etat et FEADER).
Priorité :	★★

41.3 Suivre les populations d'espèces animales et végétales patrimoniales des cordons littoraux.

Les cordons littoraux bretons sont particulièrement riches en espèces végétales et animales remarquables. Il s'agit surtout de trois espèces végétales protégées à l'échelle nationale (la Renouée de Ray, l'Elyme des sables et le Chou marin) et d'une espèce végétale de valeur exceptionnelle car endémique : le Statice normand.

Les cordons coquilliers constituent par ailleurs un habitat majeur pour la reproduction du Gravelot à collier interrompu dont la population sur les cordons comptait une quarantaine de couples en 2004 ce qui représente près de 3 % de l'effectif nicheur français (Morel et *al.*, 2007).

Enfin, les lagunes ont un rôle indéniable pour la reproduction de certaines espèces d'oiseaux telles que l'Echasse blanche qui présente ici l'essentiel des couples nicheurs de la baie.

Cette opération vise à mettre en place des suivis propres à ces espèces (cartographie, évolution des populations, relation par rapport à la dynamique géomorphologique des cordons, etc.). Ces suivis pourront être spécifiques ou bien s'intégrer dans un cadre plus global d'étude et de recherche. Les suivis ornithologiques doivent être raccordés à l'opération 17.8 « *Poursuivre et pérenniser le suivi des limicoles nicheurs* » déjà décrite dans le plan d'action.

Leurs résultats seront essentiels notamment pour objectiver et apprécier la sensibilité de ces espèces remarquables des cordons littoraux au regard de l'évolution des usages ou d'éventuels projets d'aménagement.

Comment :	📖 Etude, 🔍 Veille et suivi
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : DREAL, structure animatrice du DocOb, CNRS – MNHN de Dinard, Bretagne-Vivante - SEPNB.
et avec qui :	Partenaires : Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer, Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, CBNB.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie, financement propre aux programmes de recherche.
Priorité :	★

41.4 Mettre en place des supports de sensibilisation sur la grande richesse et fragilité de ces milieux.

Cette opération est complémentaire de l'opération 12.4 déjà décrite préalablement « *Elaborer, mettre en place et/ou diffuser des produits d'information et de sensibilisation sur l'environnement littoral et maritime, les bonnes pratiques et la réglementation* ». En ce qui concerne précisément les cordons littoraux, il s'agit de déployer des outils de communication spécifiques qui permettent de sensibiliser sur leur fragilité et les bonnes pratiques ou réglementations à respecter. La plupart de ces outils seront néanmoins à définir en cohérence avec l'opération 12.4, ce qui consiste notamment à :

❖ **Diffuser l'information.**

Il s'agit de mobiliser différents supports pour diffuser l'information sur les cordons coquilliers, telles que les données écologiques (espèces végétales remarquables et protégées, avifaune sensible telle que le Gravelot à collier interrompu, etc.), les réglementations en place, l'évolution du milieu (dynamique des cordons coquilliers), etc. Pour cela, les collectivités territoriales sont les relais privilégiés (bulletins municipaux, panneaux d'affichages des mairies) au côté des associations locales (associations sportives et de loisirs (comme le char à voile), associations environnementales, etc.). La presse ou encore Internet sont également des supports à mobiliser.

❖ **Mettre en place des panneaux d'information.**

Aucune information n'est disponible sur le terrain, particulièrement aux principaux points d'accès des cordons. La mise en place de panneaux permettra d'apporter des indications concernant la biologie, l'écologie des milieux et les raisons pour lesquelles il est nécessaire de les protéger, d'effectuer un rappel sur la réglementation en vigueur. Ils doivent permettre à tout nouveau visiteur de prendre conscience de la fragilité de cet espace particulier ainsi que des conditions à respecter pour le fréquenter. La participation de tous les acteurs à l'élaboration de ces panneaux est nécessaire.

❖ **A ces mesures de communication viennent s'ajouter celles déjà identifiées, à savoir :**


L'opération 12.1 « *Participer à la prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt communautaire dans les supports de sensibilisation des maisons de baie* » .

En ce qui concerne les cordons coquilliers, la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer a un rôle central à jouer :

- Education à l'intérêt des cordons, leur fonctionnement, leur histoire, leur fragilité, etc.
- Relais d'informations auprès du grand public et des pratiquants d'activités sur cet espace (arrêtés, réglementations, conseils, etc.).

L'opération 12.5 « *Encourager la création d'une équipe de surveillance et d'information environnementale permanente sur la baie* ».

La mise en place de personnes chargées de la surveillance et de l'information de manière permanente dans la baie est aujourd'hui une nécessité. L'intérêt premier d'une telle démarche est d'empêcher tout abus ou dégradation environnementale, mais aussi et surtout de veiller à l'information des personnes et leur sécurité.

Comment :	 Communication.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine, Collectivités territoriales et leurs groupements, structure animatrice du DocOb. Partenaires : Maison de Baie du Vivier-sur-Mer, Associations locales (sportives, environnementales, etc.), DDTM, DREAL, Conservatoire du littoral, scientifiques et naturalistes (MNHN, Ifremer, Bretagne Vivante, etc.).
Financement :	Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine (Contrat baie), Ministère en charge de l'écologie, Contrat Natura 2000 (Cahier des charges n°21).
Priorité :	★★★